

# À pas de souris...

On en a su encore un peu plus cet après-midi sur les postes créés ou redistribués. Le 9 décembre, le rédacteur en chef nous faisait savoir que quatre postes d'éditeurs métropolitains étaient « redistribués » hors métropole (1).

Aujourd'hui, le 26 janvier, en réunion de négociation, la direction a précisé l'affectation de 2,4 postes (2).

Ce n'est pas encore satisfaisant et nous avons maintenu nos demandes de renfort pour quelques locales et services. Nous avons fait des propositions concrètes de réaffectation du siège vers les locales qui vont être examinées et sur lesquelles nous aurons des réponses demain.

Avec les arbitrages opérés

jusqu'ici, le desk Visuel, qui n'était plus doté que de six postes, a purement et simplement disparu, la direction ayant préféré redéployer ces postes vers les desks Magazine (+ 3, portant l'effectif total à 11) et Édition (+ 3, 12 postes en tout).

Concernant le poste d'éditeur en locale, la direction a réitéré sa proposition d'un coefficient à 160 avec un statut de deuxième adjoint. Pour celles et ceux qui ne seront pas éditeurs, « la commission de suivi étudiera les éventuelles pertes de pouvoir d'achat » liées à la perte des primes de pilotage, indique le projet d'accord. À ce sujet, nous avons demandé la liste détaillée des primes de pilotage attribuées à chaque bureau, histoire d'ap-

précier la perte annoncée et de vérifier qu'elle pourra être compensée par l'augmentation de la prime photo.

Les discussions continuent : nous ne sommes pas retournés à la table des négociations pour nous empresser de signer un accord, mais pour l'améliorer encore.

**1.- Un reporter photographe-vidéo à Maubeuge-Avesnes, un reporter localier à Béthune, un reporter localier à Cambrai avec remplacements à Caudry, un demi-poste de reporter localier à Saint-Omer, un demi-poste de reporter localier à Hazebrouck.**

**2.- Ces 2,4 postes représentent le passage à temps plein des journalistes du lundi embauchés à temps partiel. Soit 0,4 de plus à Calais ; 0,2 à Arras ; 0,2 à Douai ; 0,2 à Lens ; 0,2 à Maubeuge ; 0,2 à Boulogne transférés à Étaples ; 0,5 à Paris et 2x0,2 à Nord éclair affectés à la création d'un poste de fait-diversier à Lambersart-Armentières. Le tout étant arrondi à 2,4 équivalents temps plein (ETP).**

